



- canton d'Allarmont comprenant Allarmont, Celles-sur-Plaine, Luvigny et Vexaincourt
- canton de Grandfontaine comprenant La Broque, Grandfontaine et Raon-sur-Plaine
- canton de Plaine comprenant Plaine et Saulxures
- canton de Senones comprenant: Châtas, Ménil, Mousse, La Petite-Raon, Senones et Vieux-Moulin
- canton de Le Puid comprenant Belval, Grandrupt, Le Mont, Le Puid, Saint-Stail, Le Saulcy et Le Vermont

**1795.** On procède à une réfection du canton alsacien de la Broque constitué des terres de Salm en vallée de la Bruche, de communes alsaciennes autour de Schirmeck et de terres du Ban-de-la-Roche. Incluses initialement dans le Haut-Rhin, elles sont alors rattachées au district de Senones du département de Vosges et lui ajoutent deux cantons :

- canton de Rothau : Neuwiller, Rothau, Waldersbach et Wildersbach
- canton de La Broque : Barembach, Russ, Schirmeck et Wisches, la municipalité de La Broque continuant de relever du canton alsacien de Grandfontaine.

Effet de la force des frontières naturelles ou ironie de l'Histoire ? Les terres de la Principauté germanique de Salm-Salm seront récupérées par la Prusse 80 ans plus tard, en 1871 et réaffectée à l'Alsace en 1919.

## Les annexions de 1871

L'armistice du 28 janvier 1871 met fin aux combats de la guerre de 1870-71. Les accords préliminaires au conculs à Versailles le 26 février précisent les conditions du traité signé à Francfort le 10 mai : les cinq milliards de francs or que la France vaincue doit verser, le droit pour les habitants des zones annexées d'opter pour la France... On connaît moins le détail du tracé de la nouvelle frontière, pourtant objet du premier article du traité. On ne sait généralement pas que le département des Vosges a été touché aussi!

*En gris, les territoires lorrains annexés*



En Moselle : **B**riey - **L**ongwy - **T**hionville    En Meurthe : **C**hâteau-Salins - **L**unéville - **S**arrebourog

En effet, la France cède

- **l'Alsace sauf une partie du Haut-Rhin,** le canton autour de la place stratégique de Belfort, échangé contre une douzaine supplémentaire de localités mosellanes riches en minerais de fer ! Depuis 1922, il constitue le Territoire de Belfort, un 90<sup>e</sup> département.

- **la majeure partie du département de la Moselle**

- **presque deux arrondissements à l'est du département de la Meurthe.** Le département de Meurthe-et-Moselle institué en 1871 regroupe les parties non annexées des départements de l'ancienne Moselle et de la Meurthe qui n'existe plus aujourd'hui. A remarquer que les cantons de Briey et de Longwy antérieurement mosellans, font partie de ce nouveau département, bande étroite entre les départements de la Meuse et de la Moselle autrefois contigus.

- **mais aussi dix-huit communes des Vosges** (21 000 habitants et une superficie de 19 415 ha). Selon une convention additionnelle signée à Berlin et à Paris les 21 et 23 juillet : 7 communes sur 13 du canton de Schirmeck et 11 sur 12 du canton de Saales (Raon-l'Étape excepté). La frontière qui passe arbitrairement par la ligne de crête, sépare certaines zones de leur chef-lieu, ainsi Provenchères-sur-Fave qui constituera en 1872 un canton résiduel, avec Le Beulay et les communes sud du canton de Saales restées françaises (Colroy-la-Grande, Lubine, La Grande et la Petite Fosse)

Raon-sur-Plaine, rendu à la France le 12 octobre mais sans ses forêts domaniales (de même que Raon-les-Léau son voisin meurthois, sur l'autre rive de la Plaine) sera incorporé sur demande de ses habitants au canton de Raon-l'Étape.

Ces limites de département furent aussi des celles des anciennes régions d'Alsace et de Lorraine avant la création du Grand-Est. Le découpage des cantons, circonscriptions d'élections départementales, a été plusieurs fois modifié depuis...